

Mgr. Jean-Luc Brunin : L'Église et les migrants

L'Église et les migrants : un avenir commun ? Nous pouvons enlever le point d'interrogation car l'Église offre une surface d'expression et de rencontre à des personnes et des groupes d'origines diverses pour tisser une histoire promise à un avenir. Ce qui garantit l'avenir, c'est la Promesse de Dieu accomplie en Jésus, à savoir le rassemblement de l'humanité entière dans une expérience commune de Salut. Et cela possède une pertinence sociale.

Ce qui est réclamé à la Pastorale des Migrants, c'est de faire vivre dans toute une Église le souci de l'ouverture et de l'accueil, de garantir les conditions de l'expérience spirituelle de l'altérité.

1. Garantir l'approche positive des phénomènes migratoires

Dans une situation nouvelle de notre société et des relations internationales, nous risquons souvent de nous focaliser sur la dimension tragique de la mobilité humaine. Loin de nier les situations réelles de détresse matérielle et morale de beaucoup de migrants, mais pourquoi n'aborder le phénomène migratoire que sur le seul aspect problématique et négatif. La mobilité humaine est un donné de la mondialisation qui demande à être géré de façon humaine et généreuse pour la transformer en chance. Il n'est pas fatal que les mouvements migratoires deviennent des tragédies humaines. Pour cela, l'Église veut prendre sa part de responsabilité, et notamment le service de la Pastorale des migrants. Il faut oser dire que nous voulons transformer l'épreuve de la migration en une chance à saisir pour servir l'unité de l'humanité, développer la solidarité en vue d'une fraternité élargie. Cette responsabilité s'enracine dans le témoignage que nous devons au Salut offert en Christ dans l'expérience pascal. L'épreuve de la migration peut être un lieu où « l'Esprit offre la possibilité d'être associé au mystère pascal ». Il appartient à l'Église d'en témoigner et de travailler efficacement pour qu'il en soit ainsi.

Il ne s'agit pas d'être des naïfs ni de sombrer dans des vues angéliques et béates. Les chrétiens en situation de solidarité et de proximité avec les migrants, nous aident à prendre la mesure des difficultés inhérentes aux mouvements migratoires. Cela ouvre encore le champ de responsabilité de la pastorale des migrants que *Pastoralis migratorum cura* définissait comme offre à tous les migrants des réconforts de la religion et l'engagement pour que soient bien définis et respectés les droits de la personne humaine.

2. Rappeler et servir des droits fondamentaux pour les migrants

Il est utile de remettre la question des migrations dans la perspective des droits fondamentaux que l'Instruction romaine rappelait : le droit d'émigrer lié au droit naturel de tout homme d'user des biens matériels pour atteindre sa perfection d'une façon plus totale et aisée.

Lorsqu'un Etat ne peut mettre à la disposition de ses citoyens les moyens de vivre dans la dignité, « l'homme a le droit d'émigrer, de se choisir à l'étranger une nouvelle résidence et d'y rechercher des conditions de vie plus dignes »

Ce droit n'appartient pas seulement aux individus, mais aux familles. Il appartient à l'Église de faire reconnaître ce droit voire de le redire : « les autorités publiques nieraient injustement un droit de la personne humaine si elles s'opposaient à l'émigration ou à l'immigration ou si elles y faisaient obstacle. »

Ce droit d'émigrer doit pouvoir s'articuler avec des devoirs :

a) le devoir de contribuer au progrès véritable de la communauté à laquelle on appartient. C'est le cas de ceux qui, jouissant d'aptitudes intellectuelles ou de biens matériels, se laisseraient prendre par le désir et la tentation d'émigrer. Sur ce dernier point, pour notre approche des mouvements migratoires, il est essentiel d'accueillir ce que disent les Églises locales dans les pays d'origine.

b) le devoir pour les autorités publiques de créer des possibilités de travail pour garantir le développement.

c) le devoir pour les nations riches de soutenir activement le développement solidaire avec les pays d'origine d'émigration.

d) le devoir pour les pays d'accueil de faire correspondre aussi harmonieusement que possible le droit d'émigrer au droit d'immigrer.

En tous ces domaines qui ouvrent sur des vastes chantiers, la pastorale des migrants doit pouvoir apporter sa contribution en termes de réflexion et d'analyse, mais aussi d'action, de sensibilisation de l'opinion publique et de l'ensemble de l'Église. Voilà pourquoi on parle d'un Comité épiscopal des Migrations et pas seulement des Migrants. Pour cela, le partenariat est essentiel avec les organismes et les associations de la société autant que de l'Église. Pour qu'il soit fécond, le partenariat doit toujours pouvoir honorer et faire reconnaître la spécificité de l'approche de la Pastorale des Migrants.

3. Le cahier des charges de la Pastorale des Migrants

Le cahier des charges de la Pastorale des Migrants comporte trois volets dont l'unité profonde réside dans la gestion de l'accueil et la mise en œuvre de la sollicitude pastorale autour de la question des migrations.

a) Le service de l'insertion ecclésiale des communautés chrétiennes étrangères. Pour garantir une vie ecclésiale des migrants, la vie en ce que nous appelons « communautés nationales » est nécessaire mais insuffisante.

Nécessaire parce qu'il est important que l'expérience de la migration soit prise en compte, vécue et exprimée comme un lieu d'expérience croyante. Les migrants expérimentent la fidélité de Dieu sur une terre d'exil. L'expérience migratoire et la culture d'origine méritent d'être approfondies pour informer la manière de croire au Seigneur, de le prier, de le célébrer. A travers la vie des communautés étrangères se joue la tradition d'une mémoire croyante qui concerne les jeunes générations et toute l'Église. Nos Églises diocésaines ont besoin de lieux où on croit, on prie, on célèbre à l'italienne, à la mode vietnamienne, à la mode africaine, etc. Cultiver la particularité n'est pas conforter nécessairement des particularismes. Les diverses façons de croire, de célébrer, d'aller au Christ mais aussi l'expérience croyante vécue par des frères et sœurs dans la foi en cette terre d'immigration, enrichissent la foi des Églises d'accueil. Et elles rappellent aussi que les chrétiens autochtones que l'expérience de l'immigration et de l'exil est au cœur même de la foi pascale.

Insuffisante cependant dans la mesure où les communautés étrangères ne peuvent se satisfaire d'exister pour elles-mêmes. Elles ne seront l'Église que dans l'ouverture à d'autres communautés et dans l'inscription des dynamismes de la foi vécue et célébrée dans le tissu ecclésial diocésain. Il ne peut suffire à un service de la Pastorale des Migrants de n'être qu'un Conseil des communautés étrangères. Il lui faut aussi éveiller l'ensemble de l'Église à la problématique d'insertion ecclésiale des migrants qui sont nos frères dans la foi. Pour cela, des initiatives sont encore à prendre pour permettre aux migrants de n'être pas seulement l'objet de la sollicitude des chrétiens autochtones, mais aussi acteurs d'une vie d'Église et même préparés à y exercer des responsabilités diverses (responsables de mouvements ou services, membres de Conseils pastoraux, agents pastoraux laïcs, diacres, prêtres ...)

b) Le service de la solidarité et le devoir de fraternité qui s'étend à tous les migrants, chrétiens ou non. C'est la dimension diaconale de la mission de l'Église qui est en jeu.

Sur ce second volet nous pouvons mentionner l'aide caritative aux migrants en difficulté matérielle ou en détresse morale, ou bien le soutien juridique, ou encore la défense des droits des migrants à voir respectée leur dignité humaine. Bien des chrétiens sont engagés sur ce terrain de la solidarité avec les migrants. Ils le sont en partenariat avec d'autres associations. Ils ont droit au soutien de l'ensemble de l'Église, mais l'Église a besoin d'eux pour vivre une réelle solidarité. Il ne peut suffire à un service de la Pastorale des Migrants de n'être qu'un Conseil de solidarité. La pastorale des Migrants perdrait sa vocation si elle ne servait pas le partage entre ceux qui vivent la solidarité et l'ensemble des chrétiens appelés à une fraternité active. La Pastorale des Migrants n'est pas un

service social des migrants regroupant quelques spécialistes, mais un service de l'Église soucieux d'animer chez tous ses membres, le souci de vivre authentiquement la solidarité avec les migrants.

c) Le service de la rencontre interculturelle et interreligieuse. Le compagnonnage des chrétiens avec les migrants venant de tous les horizons culturels et religieux est une richesse pour la foi de notre Eglise.

Pour qu'il le soit vraiment, il importe de rejoindre et d'accompagner les chrétiens qui vivent cette expérience de rencontre, souvent sur des lignes de fracture de notre société. Ce sont d'ailleurs des chrétiens issus de l'immigration qui vivent le plus souvent cette proximité interculturelle et interreligieuse. Mais il ne peut suffire à un service de la Pastorale des Migrants de n'être qu'un Conseil de l'interreligieux. Les initiatives en ce domaine visent d'abord l'expérience vécue à relire, à vérifier, à approfondir à partir des questions nées de la rencontre et du dialogue de la vie.

L'expérience des Relais Monde Musulman, pôle de la Pastorale des Migrants, ne double pas la mission du Secrétariat des Relations avec l'Islam. Elle est la mise en œuvre de la sollicitude pastorale manifestée auprès des chrétiens qui sont immergés dans l'expérience de la rencontre. Nous pouvons souhaiter que de nouveaux lieux s'ouvrent pour les chrétiens vivant en proximité d'autres traditions culturelles et religieuses importées par les migrations.

J'ai plusieurs fois mentionné des risques de réduction du Service de la Pastorale des Migrants. Ils sont réels si l'on oublie d'articuler les trois aspects. Il ne s'agit pas de défendre un pré carré, mais bien de permettre que la Pastorale des migrants devienne l'affaire de beaucoup de lieux d'Église et développe un authentique partenariat. Je me suis réjoui d'entendre sur ce sujet les témoignages de cette journée. Ils montrent ce que peut devenir une Église travaillée par le souci d'accueillir et d'accompagner des frères venus d'autres horizons. Cela avait un bon parfum de catholicité !

Pour conclure ...

Je me permets d'insister sur une urgence : celle de penser la nouvelle donne des migrations. Nous ne pouvons plus prétendre appréhender et encore moins répondre aux questions liées à la mobilité humaine, dans les catégories d'il y a dix ans. Nous pressentons bien qu'une nouvelle donne migratoire apparaît, que de nouveaux paramètres – autres qu'économiques – surgissent. Je ne citerai que ce que certains appellent « l'envie d'Europe » liée à l'hégémonie mondiale de la culture occidentale.

Nos sociétés occidentales peinent à saisir les réalités nouvelles des phénomènes migratoires, elles peinent encore plus à les contrôler et les maîtriser. Le Service de la Pastorale des migrants doit pouvoir devenir, à ce niveau aussi, un lieu diaconal dans notre Église. Avec d'autres partenaires, ouvrir ce chantier sur la nouvelle donne migratoire en contexte de mondialisation me paraît nécessaire et urgent. La question de l'accueil des migrants n'est pas d'abord une question de l'Église, mais d'abord une question posée à nos sociétés. Cependant, l'Église entend y prendre sa part, selon sa spécificité liée à l'Évangile, et participer loyalement au débat et à la recherche de réponses qui engagent. Pour ce faire, le Service de la Pastorale des Migrants a besoin de tous les chrétiens qui sont présents sur ce front.

Mgr Jean-Luc Brunin
Ancien Président du Comité épiscopal des Migrations